

ACTUALITÉS



Le jour des mamans...

La « Fête des Mères » est plus ancienne que Noël puisqu'on la retrouve dans la mythologie grecque ! Fête universelle, elle célèbre l'amour entre la mère et ses enfants.

Elle permet de partager des moments de bonheur, de construire de bons souvenirs, et aussi d'offrir des cadeaux ou des objets confectionnés à l'école comme l'incontournable collier de nouilles !

En France, on la fête le dernier dimanche de mai. Une exception toutefois : si la Pentecôte tombe le dernier dimanche de mai, alors la Fête des Mères a lieu le premier dimanche de juin.

La ville d'Aniche n'oublie pas les mamans

La ville d'Aniche procédera à la remise d'une plante fleurie aux mères de famille de la commune **les jeudi 25 et vendredi 26 juin à la salle Schmidt** (dans la cour de la Mairie).

Pour obtenir votre cadeau, **vous pouvez, du 8 juin au 18 juin, retirer votre bon au Service Fêtes & Cérémonies du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h**. N'oubliez pas de vous munir de votre livret de famille et d'une facture récente justifiant votre domicile. Aucune inscription ne sera prise après cette date. En raison de la crise sanitaire, la distribution se fera dans l'ordre des inscriptions. Les modalités de distribution seront détaillées dans un prochain journal municipal.

Crise sanitaire : la Région passe au vert : ce qui change !

Comme attendu, toute la région Hauts-de-France repasse au vert d'après les critères émis par le gouvernement concernant la lutte contre l'épidémie du Covid19.

Cafés, bars :

pas de station debout au comptoir pour boire un verre, on s'assoit en respectant la distance entre clients

Restaurants, snacks, salon de thés :

masque obligatoire dans les déplacements à l'intérieur (vers toilettes et caisse) avec un maximum de 10 personnes par table et une distance d'1 mètre entre les tables

Transports :

masque obligatoire, distance à respecter (sièges libres ou interdits)

Églises et lieux de cultes :

respect de la distance avec une place assise sur deux, gel et port du masque obligatoire, avec entrée et sortie différentes

Mairie et services municipaux (CCAS, services Techniques) :

ouverts au public de 10h à 12h et de 14h à 16h et le samedi de 10h à 12h (permanence réservée uniquement aux Cartes d'Identité et/ou Passeports)

Idéal Cinéma Jacques-Tati :

Prochaine séance mercredi 24 juin. Accès limité à 50 personnes. Plus d'infos au 03 27 99 91 08.

Bâtiments et espaces publics :

Les consignes du Gouvernement stipulent qu'en salle comme en plein air, aucun sport collectif ou de combat n'est autorisé ! Il ne peut y avoir aucun contact entre les participants. Dans l'espace public, les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits. Enfin, **tous les bâtiments communaux** mis à disposition des associations (culturelles, sportives, de loisirs...) restent fermés conformément à l'arrêté municipal du 14 mars toujours en vigueur). Les clubs et associations peuvent toutefois se réunir en Mairie, les salles de réunions étant accessibles et régulièrement désinfectées (à concurrence de 10 personnes).

À l'étude :

Accueils de loisirs été suivant instructions Jeunesse et Sport, (idem ALAPAGE).



RÉOUVERTURES !!!



Parcs et jardins communaux : on rouvre !!!

Notre région vient de repasser en vert ! Depuis le mardi 2 juin, les plaines de jeux, parcs et jardins publics peuvent donc de nouveau accueillir le public.

Pendant le confinement, les employés des Espaces Verts ont paré au plus pressé en effectuant les travaux les plus urgents. Depuis quelques jours, ils mettent les bouchées doubles pour que nos parcs et jardins soient encore plus accueillants.

Parallèlement à ces efforts importants, un soin particulier est apporté au fleurissement des différents quartiers de la ville. Cette attention particulière des jardiniers communaux et le travail remarquable des employés du service propreté urbaine contribuent à rendre Aniche plus agréable pour ses habitants mais aussi pour les personnes extérieures qui s'arrêtent dans la cité du verre et du charbon.

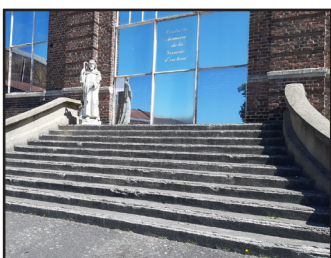
Réouverture de la déchèterie d'Aniche le 3 juin !

Depuis le mercredi 3 juin, la déchèterie d'Aniche ouvre du lundi au dimanche. Elle fonctionne sans jour de fermeture hebdomadaire en raison des travaux de rénovation de la déchèterie d'Erre qui débuteront le 15 juin.



La déchèterie d'Aniche ouvre du lundi au samedi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 18h30* et le dimanche de 9h à 12h (*Horaires d'été : du 1^{er} avril au 25 octobre inclus. Horaires d'hiver : du 26 octobre au 31 mars inclus). Fermée les jours fériés.

Vous pouvez également accéder à l'ensemble des déchèteries du SIAVED grâce à votre Pass' Déchets. Attention ! Celui-ci est obligatoire et téléchargeable sur le site de la SIAVED. Plus d'infos au n° Vert 0 800 775 537, par mail à pointinfodechets@siaved.fr ou sur le site www.siaved.fr.



La vie reprend au Centre de Mémoire

Compte tenu de la situation et des obligations sanitaires à respecter pour ceux qui doivent travailler, des conditions ont été mises en place par Saint-Gobain pour l'accès dès le 11 mai au site industriel dans lequel le Centre de Mémoire de la Verrerie d'en Haut est installé.

De ce fait, celui-ci ne reprendra ses activités d'entretien, de mise à niveau, de créations, ... que le 1^{er} juillet. Les visites, quant à elles sont à nouveau programmées dès le samedi 19 septembre dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine (si elles sont maintenues).

C'est une mauvaise passe pour tout le monde. Le moral des membres est bon, certains souhaiteraient revenir plus tôt, mais il faut prendre les bonnes et utiles décisions.

Le Centre de Mémoire, situé 249 bd Drion, vous attend nombreux à partir du 19 septembre. Renseignements par téléphone au 06 64 06 57 01 ou par mail à rene.diverchy@orange.fr.

À NOTER

► Chats perdus

Perdu aux alentours de la rue Fauqueux le 26 mai un chat noir avec le ventre et les pattes blancs, tatoué, pucé et très craintif. Si vous le retrouvez, merci de contacter le 07 84 18 07 57.

Perdu aux alentours de la rue du Hainaut le 02 juin une chatte toute noire, non pucée et non tatouée, répondant au nom de Nounou. Si vous le retrouvez, merci de contacter le 06 65 40 20 01.

► La sécheresse revient

Par arrêté préfectoral du 29 mai, le département du Nord est placé en état de vigilance sécheresse. Tous les usagers sont concernés et sont invités à économiser l'eau : particuliers, industriels, collectivités, agriculteurs et autres professions.

► Exposition de voitures anciennes de l'ADALA annulée

En raison de la période de confinement et le besoin pour l'ADALA de s'installer définitivement à l'Espace François Longelin et d'y réorganiser ses activités diverses, la traditionnelle exposition des voitures de collection sur la Plaine des Navarres, début septembre est annulée.

► Emprunt de livres(s) à la Médiathèque

Pour venir emprunter des livres à la médiathèque, n'oubliez pas de rendre vos anciens emprunts, Cela est très important, car vos documents partent en décontamination pendant 10 jours. Merci de votre compréhension. Plus d'infos au 03 27 92 06 64.

► Travaux : demande d'autorisation administrative

Les travaux qui ont pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment tels que la réfection d'une toiture, le remplacement de menuiseries, la modification des dimensions d'une ouverture, l'isolation par l'extérieur, la pose de panneaux photovoltaïques, ... sont soumis préalablement à une autorisation administrative. Les nouvelles constructions dont l'emprise au sol est supérieure à 5 m², les extensions ou les surélévations d'un bâtiment existant, les constructions légères adossées à un bâtiment existant telles que les carports, les pergolas, les vérandas, et les annexes tels que les abris de jardins, les piscines, ... doivent également faire l'objet d'une autorisation administrative. Pour l'obtenir, vous devez déposer auprès du service urbanisme votre demande d'autorisation. Attention ! La réalisation de ces travaux sans autorisation constitue une infraction pouvant entraîner la remise en état des lieux à l'état initial. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le Service Urbanisme au 03 27 99 91 26.



Médecin de garde : 03 20 33 20 33 / Pharmacie de garde : 08 25 74 20 30 ou www.servigarde.fr.